

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'ACCES AU DOSSIER MEDICAL

A remplir par le demandeur

Identité du demandeur :

Nom : Prénom :

Adresse : N°Tél :

Lien de parenté avec le patient :

Médecin traitant du résident (EHPAD)

Identité du patient/résident :

Nom : Prénom :

Date naissance : Date hospitalisation :

N°Tél :

Nature de la demande :

Ensemble du dossier

Pièces particulières du dossier

Modalité de communication souhaitée de votre dossier:

Envoi postal consultation sur place

(Frais postaux et copies à votre charge)

Remise sur place de copies de votre dossier

Désignation éventuelle d'une tierce personne :

Nom : Prénom :

Pièces à fournir : voir détail au dos du formulaire

Madame, Monsieur

En application de la loi du 4 mars 2002 (article L.1111-7 du code de santé publique) relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'Hôpital de Sault vous informe de la possibilité d'accéder à votre dossier médical. Les informations concernent celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre prise en charge.

Vous pouvez accéder à ces informations **directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez** et en obtenir communication dans les conditions suivantes :

- 1- Remplir le **formulaire de demande** ci-joint et joindre les pièces justificatives (voir tableau ci-après) au Directeur de l'établissement
👉 Vous ne pourrez accéder à votre demande sans la présence de ces pièces justificatives
- 2- Délai de communication de votre dossier: **au plus tard sous 8 jours ouvrables** à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai de réflexion légal de 48H. Ce délai **est de 2 mois** si votre dossier date **de plus de 5 ans**.
- 3- La **consultation sur place** de ces données est gratuite. Si vous souhaitez **une copie de votre dossier**, les frais de reproduction et le cas échéant d'envoi (tarif postal) seront à votre charge.

Le médecin peut recommander que vous soyez **accompagné par un tiers désigné par vous-même** lors de la consultation sur place. Dans ce cas, vous devez comprendre que cette tierce personne aura connaissance **d'informations strictement personnelles sur votre santé**. De même, il est souhaitable que cette tierce personne soit informée qu'elle est tenue pénalement responsable de **respecter la confidentialité des informations** médicales vous concernant ainsi communiquées.

Un **accompagnement médical** vous est également proposé gratuitement.

Dans tous les cas, vous pouvez refuser l'accompagnement : ce refus ne fera pas obstacle à la consultation des documents.

Qualité du demandeur	Pièces à fournir
Patient/résident lui-même	– Copie de la pièce d'identité du patient
Tuteur d'une personne protégée	– Copie de la pièce d'identité de la personne protégée – Copie de la pièce d'identité du tuteur – Copie de la décision de jugement de tutelle
Ayant droit d'une personne décédée *	– Copie de la pièce d'identité de l'ayant droit – Copie d'un document justifiant le statut d'ayant droit (acte du notaire, livret de famille, pacte civil de solidarité...) – Motifs explicites de la demande
Médecin traitant (Dossier résident EHPAD)	– Copie de la pièce d'identité du médecin traitant